



Mairie
6 bis Place Saint Gilles
72540 Chemiré en Charnie

PROCES VERBAL de séance du Conseil Municipal du 20 février 2025

Le vingt février 2025 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE Maire.

Date de convocation	7 février 2025	Date d'affichage	7 février 2025
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :			11
En exercice :			09
Qui ont pris part à la délibération :			08

Etaient présents : Mmes et MM. Martine LETOURNEUR, Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS, Anne MOLARD, Patrice COUTELLE Ingrid CATE.

Absente : Mme Marion MARIE,

Absent excusé : Christophe KRAKUS

Monsieur Krakus a donné pouvoir à Madame Caté

Madame Caté a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal a arrêté le Procès-Verbal de la réunion du 16 janvier 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire :

Signature des devis suivants :

Entreprise Salin de Joué pour l'embrayage du tracteur : 1584.49 € HT

Entreprise Salin de Joué pour l'alternateur du tracteur : 424.39 € HT

Entreprise Tessé de Sillé pour l'impression du bulletin : 350 € HT

Entreprise Menuiserie de la Vègre de Chassillé pour la fabrication et pose de 2 bancs pour 1087.70 € HT

Entreprise Loïc Berger de Loué pour le remplacement des blocs sortie de la Mairie pour 506.42 € HT

Entreprise MC3E de Chemiré pour le remplacement du coffret électrique extérieur pour 549.68 € HT

Signature du Contrat avec l'Entreprise Soprema pour l'entretien du toit terrasse de la Salle 510 € Ht /an /3 ans

2025-02-d1

Vote du Compte Administratif 2024 Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Martine LETOURNEUR, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean Paul COQUILLE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents
Résultats reportés		13 361.02		20 132.86	0.00	33 493.88
Opérations de l'exercice	3 448.81	6 863.04	19 397.29	2 234.00	22 846.10	9 097.04
TOTAUX	3 448.81	20 224.06	19 397.29	22 366.86	22 846.10	42 590.92
RESULTATS DEFINITIFS		16 775.25		2 969.57		19 744.82

Pour : 7, contre : 0, abstention : 0

2025-02-d2

Vote du Compte Administratif 2024 Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Martine LETOURNEUR, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean Paul COQUILLE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents
Résultats reportés		156 500.02		7 728.10	0.00	164 228.12
Opérations de l'exercice	140 336.58	190 037.38	67 373.37	62 928.86	207 709.95	252 966.24
TOTAUX	140 336.58	346 537.40	67 373.37	70 656.96	207 709.95	417 194.36
RESULTATS DEFINITIFS		206 200.82		3 283.59		209 484.41

Pour : 7, contre : 0, abstention : 0

2025-02-d3

Approbation du Compte de Gestion 2024 Assainissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2025-02-d4

Approbation du Compte de Gestion 2024 Commune

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2025-02-d5

Affectation de résultat budget Assainissement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide :

D'affecter en réserve (excédent de fonctionnement capitalisé) : 7 518.43 €

le report de l'excédent de fonctionnement de 9 256.82 €

le report de l'excédent d'investissement de 2 969.57 €

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2025-02-d6

Affectation de résultat budget Commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide :

D'affecter en réserve (excédent de fonctionnement capitalisé) : 0 €

Le report de l'excédent d'investissement de 3 283.59 €

Le report en fonctionnement de 206 200.82 €

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2025-02-d7

Vote du Budget Primitif 2025 Assainissement

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif de la Commune pour 2025 qui s'équilibre :

en dépenses et recettes de fonctionnement à 16 362.82 €

en dépenses et recettes d'investissement à 16 528.00 €

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2025-02-d8

Vote du Budget Primitif Commune

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif Assainissement pour 2025 qui s'équilibre :

en dépenses et recettes de fonctionnement à 352 171.82 €

en dépenses et recettes d'investissement à 219 460.74 €

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2025-02-d9

Amortissement des travaux de mise en conformité de la lagune

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur une durée de 25 ans les travaux de mise en conformité de la lagune réalisés en 2024.

Le plan d'amortissement des immobilisations déjà présentes à l'actif du service assainissement n'est pas modifié (durée d'amortissement : 40 ans)

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2025-02-d10

Construction de l'atelier communal, attribution du lot 3 Charpente bois - bardage

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de construction de l'atelier communal a eu lieu du 18 octobre 2024 au 15 novembre 2024.

Lors de la réunion du 13 décembre, le conseil municipal avait attribué les lots, sauf le lot 3 Charpente bois - bardage qui avait été déclaré infructueux par manque de concurrence et dépassement de l'estimation.

Après relance des offres, 4 entreprises ont répondu, le cabinet LC Développement a procédé à l'analyse des offres.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Société Toqué pour un montant de 43 170.69 HT (avec un bardage en Douglas)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le lot 3 Charpente Bois – Bardage à l'entreprise Toqué de Joué en Charnie
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Toqué

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2025-02-d11

Achat de 3 parcelles appartenant à la SNCF

Les parcelles B 627, B 631 et B 638 d'une surface totale de 297 m² sont situées sur la voie communale n°6 (route d'Epineu) et VC 110 (Chemin de Paris) et appartiennent à la SNCF (ancienne ligne de chemin de fer)

La SNCF accepte de vendre à la Commune de Chemiré-en-Charnie ces 3 parcelles au prix de 35.64 € (soit 0.12 € /m²)

Les frais de notaire à charge de la commune sont estimés à 1350 €

Le conseil municipal décide d'acheter ces 3 parcelles et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette affaire.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Questions diverses

Dates à retenir

Date de la prochaine réunion : jeudi 27 mars 2025

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h50

La Secrétaire
Ingrid CATE

Le Maire
Jean Paul COQUILLE